



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

1114  
229  
2

# MEMOIRE

Pour servir d'addition & d'éclaircissement à la Relation abrégée, &c. qu'on vient de donner au Public, sur l'abominable conduite des Jésuites, dans les pays & domaines d'outre-mer dépendans des Royaumes d'Espagne & de Portugal.

DANS le tems que les Portugais & les Espagnols cherchoient & se faisoient des établissemens dans les Indes & dans l'Amérique, les Jésuites, qui ne faisoient alors que de naître, allèrent de compagnie avec eux, sous le spécieux prétexte d'y travailler à la conversion des Infidèles, mais en effet, dans les mêmes vues qui y conduisirent ces deux Nations. Les premiers s'étant établis dans le Bresil, & les seconds dans le Perou, le Chili & le Paraguai, ces Peres, qui ne les quittaient point, se procu-

A

terent ; de même , dans ces vastes & riches Contrées , les bons & solides établissemens qu'ils y étoient allés chercher . Ils se répandirent de là dans l'intérieur de cette dernière ( le Paraguai ) qui leur parut , & qui est effectivement , excellente . Ils la trouverent occupée par des peuples , dont l'industrie , la douceur & la docilité leur firent naître une idée , vraiment singulière pour des Religieux , & qui leur a néanmoins réussi au point que l'on va voir dans les Mémoire suivant . Il est bon de remarquer que ce pays est fertile en toutes choses , & qu'il abonde en Mines d'Or , d'Argent & de Pierres précieuses , & que les Jésuites en ont tiré des richesses immenses , en profitant habilement de la simplicité , de l'industrie & du génie laborieux des habitans .

### I. Commencement , Progrès , étendue & bornes de l'établissement des Jésuites dans le Paraguai .

De tous les établissemens qui se font aux Indes depuis la conquête

de ce vaste pays par les *Espagnols*, il n'y en a point eu, & il n'y en aura jamais de si considérable que celui que les *Peres Jésuites* y ont formé. Cet établissement a commencé par cinquante familles d'*Indiens* errans, que les *Jésuites* ramaſſerent & fixerent sur le rivage de la rivière de *Japsur*, dans le fonds des terres; & il a tellement augmenté, qu'il compose à présent plus de trois cens mille familles qui occupent les plus belles terres de tout le pays situées à deux cens lieues des *Portugais Paulistes*, tirant vers le nord, & séparées par la rivière de *Lorugai*, qui tombe dans celle du grand *Paraya* & de *Japsur*, & toutes se rendent dans la rivière du *Paraguay*. Cette dernière s'étend, suivant les découvertes des *Jésuites* en 1702 & 1703, jusques aux pieds des montagnes de *Potosi*, qui sont les plus belles découvertes que l'on ait encore faites. L'air y est tempéré, les terres fertiles: les *Indiens* qui y sont habitués, dociles & laborieux: les Mines d'or & d'argent y doivent être abondantes. Ces *Indiens* se souh-

A ij

mettoient sans peine , si l'on trouvoit le moyen de les cultiver . Les Jésuites n'ont pû étendre leur Mission de ce côté-là faute de Peres , ce qui l'augmenteroit de plus de soixante mille familles & de trois cens lieues de pays .

Pour reprendre le fil de ce Mémoire & la situation des terres de la Mission , elle est , comme on vient de dire , à deux cens lieues des Paulistes dr côté du Nord , & du côté tirant vers le Sud , elle est à deux cens lieues de la province de *Buenos Aires* , cent quatre - vingt lieues de celle de *Tuqueman* , & cent lieues de celle du *Paraguai* . Ces trois provinces sont séparées du Royaume de *Chilly* & du *Perou* par les montagnes de la *Cordeliere* , & composoient un Royaume avant la réduction des *Indes* .

#### **II. Richesses & fertilité des terres où les Jésuites se sont établis.**

Les terres de la Mission sont fertiles , étant traversées par beaucoup de rivieres , qui forment nombre

d'Isles. Les bois de haute futaye &c les arbres fruitiers y sont abondans, les légumes excellens, le bled, le lin, l'indigo, le chanvre, le coton, le sucre, l'épimant, l'ypecacuana, le jalapa, le machecacuana, les racines lautrabanda, & plusieurs autres simples merveilleux pour les remèdes, & l'herbe qu'on appelle *Paraguai* y vient abondamment. Les savanes ou pâturages y sont remplis de chevaux, mules, vaches, taureaux & troupeaux de moutons; & par-dessus cela toutes les mines d'or & d'argent y sont considérables: les bons Pères n'en veulent pas venir, mais il y a trop de preuves pour en pouvoir douter.

*III. Caractères des Peuples qui leur sont soumis. Ces Pères les ont divisés en 42. (aujourd'hui 1757. en 50.) Paroisses. De quelle manière ils les gouvernent, & qu'ils s'enrichissent de tous les travaux de ces Peuples, qui composent plus de 300000 familles.*

Ces Peuples sont doux & très-

A iii

soumis, adroits & laborieux, & font toutes sortes de métiers. Ils sont à présent divisés en quarante-deux Paroisses, distantes depuis une jusqu'à dix lieues l'une de l'autre, & s'étendent le long de la rivière du Paraguay. Il y a dans chaque Paroisse un Jésuite qui gouverne son Peuple souverainement, auquel tout obéit avec une crainte & une exactitude extraordinaire ; la moindre faute est punie avec la dernière sévérité. L'usage du châtiment est un nombre de coups de fouet proportionné à la faute. Les Cachiques & autres qui ont les premières charges de la guerre & de la police, n'en sont pas exempts ; & ce qu'il y a de singulier, c'est que celui qui a été rigoureusement châtié, vient baisser la manche du Père, convient de sa faute & le remercie du châtiment qu'il a reçu. Un seul homme commande de cette manière à dix mille Familles plus ou moins ; & il faut convenir qu'il n'y a jamais eu de Peuple plus soumis, ni de subordination plus parfaite.

Cette manière de gouverner est

■

érale dans toutes les Paroisses de la Mission ; mais ce n'est pas là tout ; à cette soumission excessive est joint un désintéressement si grand (dont les *Jésuites* ont pris le soin de pénétrer leurs *Indiens*, sous l'espérance des félicités du Ciel, dont ils leur font la répartition dès ce monde) que ces *Indiens* se contentent de la vie & de l'habit, & que tout le produit de leur travail tourne au profit des bons *Pères*, qui tiennent à cet effet de grands magasins dans chaque Paroisse, où les *Indiens* sont obligés de porter les vivres, étoffes, & généralement toutes choses sans rien excepter, n'ayant pas même la liberté de manger une poule de celle qu'ils élèvent dans leurs maisons; de sorte que l'on peut regarder ce grand nombre d'*Indiens* comme autant d'esclaves qui servent les *Jésuites* pour leur pain; & on ne peut mieux appliquer le vers de Virgile : *Sic vos, non nobis, fertis aratra Boves.*

L'on doit concevoir en même temps les grands avantages que reçirent ces Souverains *Pères* du travail

A vj

de tant de gens, & quel est le commerce qu'ils font dans toutes les *Indes*, des marchandises dont on vient de parler, & surtout de l'*herbe du Paraguay*, dont ils font un débit considérable, parce qu'elle ne vient que dans les terres de la Mission & dans la province du *Paraguay*. Cette herbe se prend à peu près comme le thé; les *Espagnols* des *Indes* en boivent le matin & au soir, Maîtres & Esclaves. L'on estime que le commerce de cette herbe, à la première main, monte à plus d'un million de piaffres par an, dont les *Jésuites* en font plus de la moitié, ce qui joint aux autres marchandises qu'ils vendent aussi avantageusement, & à la poudre d'or que les *Indiens* vont chercher dans les ravines où l'eau a couru, après que les débordemens des rivières sont écoulés; produit aux *Jésuites* un revenu de Souverain; & pour en donner une idée plus juste, l'on suppose que chaque famille d'*Indiens* ne produit aux *Jésuites* que cinquante livres par an, toute dépense faite, le produit gê-

néral, à raison de trois cens mille familles, se trouvera monter à cinq millions de piasters ; mais la réflexion suffit pour faire comprendre que cela doit monter à beaucoup plus haut. Cependant, à entendre parler ces bons Peres, leur Mission leur donne beaucoup de peine & peu de profit : mais ce peu doit s'entendre de la maniere qu'ils parlent, qui veut dire, *numquam satis, jamais assez.*

Les matieres & especes d'or & d'argent que les Peres Jésuites envoient en *Europe* par toutes les occasions qui se présentent, la magnificence de leurs Eglises, où l'or & l'argent massif reluisent de toutes parts, & leur commerce considérable, ce qui est connu de tous les Espagnols, en font juger autrement.

#### IV. Description de l'Eglise & du Logement dn Pere Jésuite qui gouverne chaque Paroisse.

Il est à propos de faire une description de l'Eglise & du logement

du Pere d'une des Paroisses, telle que l'ont rapporté deux François du vaisseau du sieur de la Solliette d'Escafeau de Nantes.

Ce vaisseau étant au port des Mal-donades, leva l'ancre pour mettre à la voile; ces deux François, l'un Capitaine d'armes & l'autre Sergent, étant à terre & éloignés du bord de la mer, arriverent trop tard pour s'embarquer dans la chaloupe, & ne sachant quel parti prendre, parce que toute cette côte est déserte, s'avancèrent dans les terres, n'ayant d'autres ressources pour vivre qu'au bout de leurs fusils. Ils trouverent le troisième jour des Indiens qui avoient un Chapelet au cou. Ces Indiens les accostèrent & leur firent bon accueil par signes, parce qu'ils aiment les François, & les distinguent de toutes les autres Nations. Ils les conduisirent à une des Paroisses de la Mission à plus de deux cens lieues d'où ils les avoient rencontrés, & vécurent en chemin de vaches sauvages, que les Indiens prennent à discrétion avec une adresse inconcevable. Ils

leur jettent un las au cou de plus de quatre pas , leur coupent ensuite les jarrets & les égorgent . Ces deux François arrivés à la Mission furent bien reçus du Jésuite , y resterent quatre mois sans sortir de l'enclos de la Maison , & revinrent à Buenos Aires avec un détachement d'Indiens que le Gouverneur avoit demandé . Voici ce qu'ils ont rapporté .

L'Eglise de cette Paroisse est longue , & large à proportion ; à l'entrée principale est un portail où il faut monter plusieurs degrés , au au haut desquels sont huit colonnes de pierre travaillées avec beaucoup d'arr , les colonnes soutiennent une partie de la face du portail ; au dessus de l'entrée de l'Eglise est un jubé fort grand , pour y chanter la Musique dans le temps du Service : cette Musique est composée de soixante personnes , tant voix qu'instruments . Il y a dans l'Eglise le quartier des femmes , qui est entouré de balustres .

Le reste de l'Eglise est rempli de bancs , où les hommes prennent leurs places suivant leurs charges &

leurs âges. Le grand Autel est fermé d'une balustrade d'un bois des Indes fort bien travaillé ; à gauche de l'Autel est un banc pour le Cachique & les Officiers de police, & à droite est un autre banc pour les Officiers de guerre ; enfin tout y est placé suivant son état.

La face de l'Autel est superbe, trois grands tableaux avec de riches bordures d'or & d'argent massif en font la première magnificence ; au-dessus de ces tableaux sont des lambris & bas-reliefs d'or, & au-dessus jusqu'à la voûte, regne une sculpture de bois enrichie d'or ; aux deux côtés de l'Autel sont deux Saints d'argent massif. Le Tabernacle est d'or ; le Soleil où on expose le Saint Sacrement est d'or enrichi d'émeraudes & autres pierres fines ; le bas & les côtés de l'Autel sont garnis de drap d'or avec des galons ; enfin les chandeliers & les vases d'or & d'argent dont l'Autel est orné, lors que l'on fait les Services avec grand nombre de cierges ; le tout ensemble fait un aspect qui surpasse tout magnificence. Il y a

deux autres Autels à la droite & à la gauche, qui sont ornés & enrichis à proportion du grand Autel ; & dans la nef vers la balustrade est un chandelier d'argent à trente branches garni d'or, avec une grosse chaîne d'argent qui va jusqu'à la voûte. L'on peut après cette description juger quelle est la richesse de cette Mission, si les quarante-deux Paroisses sont sur le même pied, comme il y a lieu de le croire.

Le Presbytère, ou la maison du Père, consiste en plusieurs grandes Salles garnies de beaucoup de tableaux & d'images. C'est-là que les *Indiens* attendent que le Père sorte de son appartement pour donner audience. Il y a de grands magasins où les *Indiens* apportent tout le fruit de leur travail ; le reste de la maison consiste en cours, jardins & plusieurs logemens pour les *Indiens* domestiques, & le tout, y compris l'Eglise, fait un enclos de muraille d'environ soixante arpents.

V. Le Pere Principal du Couvent de Cordua fait tous les ans la visite de ces 42 Paroisses, escorté d'un grand nombre d'Indiens, qui se conduisent à son égard comme envers une Divinité.

Les quarante-deux Jésuites qui ont chacun leur Paroisse à gouverner, sont indépendans l'un de l'autre, & sie répondent qu'au Principal du Couvent de Cordua dans la Province de Tuguegarao. Ce Pere Provincial vient faire sa visite une fois l'an dans les Missions, escorté d'un grand nombre d'Indiens. Lorsqu'il arrive, tous les Indiens font des démonstrations de joie & de respect inconcavables. Les principaux ne s'apprécient qu'en tremplant & toujours la tête baissée, & les autres peuples sont à genou les mains jointes lorsqu'il passe. Il fait rendre compte, pendant son séjour, au Jésuite de chaque Paroisse, de tout ce qui est entré dans les magasins, & de la consommation qui en a été faite depuis sa dernière visite.

*VI. Transport des Marchandises pour les vendre ou les faire passer en Europe.*

Toutes les marchandises dont on a parlé au commencement de ce Mémoire, sont transportées par eau des Missions à Santafé, qui est le magasin d'entrepos, où il y a un Procureur général de l'Ordre, &c de Santafé à Buenos Aires par terre, où il y a aussi un Procureur général. C'est de ces deux endroits que l'on distribue les marchandises dans les trois Provinces de Tucuman, du Paraguay & de Buenos Aires, & dans les Royaumes de Chilly & du Perou. On peut dire avec assurance que la mission des Jésuites fait le plus de commerce que les trois Provinces ensemble.

*VII. Ordre que ces Pères gardent dans la Police, pour retenir tous les Indiens dans l'esclavage, pour les faire multiplier, pour s'arracher de tous leurs travaux & pour prévenir tout soulèvement.*

*La principale fonction des Cas-*

chiques ou Officiers de police, est de connoître le nombre des familles, de faire savoir à un chacun les ordres & intentions du Pere, de visiter les maisons, d'examiner le travail de chacun suivant son talent, & de promettre pour récompense à celui qui travaille le plus & le mieux, de lui faire baisser la manche du Pere, qui est une Relique en grande vénération parmi ces *Indiens*, & le premier degré pour parvenir à la béatitude de l'autre vie. Il y a d'autres Inspecteurs pour le travail de la campagne, auxquels les *Indiens* sont obligés de déclarer tout ce qu'ils recueillent jusqu'à un œuf, dont ils ne peuvent disposer, & ils sont obligés de porter tout dans les magasins sans rien excepter, sous des peines rigoureuses. Il y a ensuite des Distributeurs pour distribuer à chaque famille, suivant le nombre, deux fois par semaine, de quoi subsister. Cela se fait avec un ordre merveilleux en présence du Pere Jésuite ; & l'on doit dire à la louange de ces Peres, que leurs travaux sont infinis, parce qu'ils veillent à tout,

pour ne laisser prendre aucun mauvais pied à leurs *Indiens*; mais ils sont bien récompensés d'ailleurs par les profits immenses qu'ils tirent du travail de tant de gens.

Ils étoient autrefois deux dans chaque Paroisse, & depuis leur agrandissement il n'y en a plus qu'un, jusqu'à ce qu'ils en puissent faire venir d'*Espagne*.

Les *Indiens* ne boivent point de vin ni d'autres liqueurs chaudes; les bons Pères suivent en cela la loi de *Mahomet*, qui défendit ces boissons pour ne point exciter ses sujets à des mouvements qui pourroient nuire à son Gouvernement despotique, & les écarter du joug où il les avoit réduits.

Ils marient les *Indiens* de bonne heure à l'effet de multiplier; & le premier Catéchisme qu'il apprennent aux enfans, est la crainte de Dieu & du Pere, le dégoût des biens temporels, la vie simple & humiliée; ces dispositions sont pieuses, il en faut convenir, mais il faut convenir aussi que les *Jésuites* trouvent de grandes ressources dans cette instruction politique.

VIII. Gouvernement militaire dont un  
Pere Jésuite est le Généralissime.  
Ces Peres ne tiennent tant de troupes  
sur pied qu'afin d'empêcher les étran-  
gers de pénétrer leur établissement.

Le Gouvernement Militaire y est  
aussi bien établi que le Politique.  
Chaque Paroisse doit avoir un nom-  
bre de Soldats disciplinés par régi-  
mens de Cavalerie & d'Infanterie,  
suivant la force de la Paroisse. Cha-  
que régiment est composé de six  
Compagnies de cinquante hommes,  
un Colonel, six Capitaines, six  
Lieutenans & un Officier général,  
qui fait faire l'exercice tous les Di-  
manches après Vêpres. Ces Officiers  
qui sont élevés de pere en fils à la  
guerre, entendent fort bien à disci-  
pliner leurs Soldats, & à conduire  
leurs troupes lorsqu'ils vont en dé-  
pachement; ce n'est qu'en cette oc-  
casion que les Paroisses se commu-  
niquent pour former un corps d'ar-  
mée que le plus ancien Officier gé-  
néral commande sous un Pere Jé-  
suite qui est le Généralissime. Les

armes de ces *Indiens* consistent en fusils, épées, bayonnettes & frondes ; leurs pierres à fronde pèsent jusqu'à cinq livres, ils s'en servent fort adroitemment.

Les Missions ensemble peuvent mettre soixante mille hommes sur pied en huit jours de temps ; & le prétexte dont ils se servent pour tenir toujours un si gros corps de troupes en état, c'est à cause des Portugais Paulistes qui viennent faire des courses dans les Missions pour enlever des *Indiens* ; mais les Espagnols les plus sensés en jugent d'une autre manière, & décident que les Jésuites ne tiennent tant de troupes sur pied que pour empêcher à tout le monde sans exception, la communication de leur Mission.

**IX. Précautions qu'ils prennent afin que les Indiens ne puissent parler avec les Espagnols ou les étrangers, qui sont obligés d'aborder dans leur pays, & afin d'empêcher qui que ce soit d'y aborder.**

**La précaution qu'ils ont de**

point apprendre à leurs *Indiens* la langue *Espagnole*, & de leur faire un cas de conscience de fréquenter les *Espagnols*, lorsqu'ils vont travailler dans les villes pour le service du Roi, découvre assez la véritable intention des Pères Jésuites. Les étrangers qui tombent par hazard dans leurs Missions, comme les *Français* dont on a parlé, les *Espagnols* même qui sont obligés quelquefois d'y aborder, allant & venant sur la rivière du Paraguay, ne sortent point de l'enclos du Presbytère. Si quelques *Espagnols* demandent à se promener dans la ville, le Jésuite ne les quitte point, & les *Indiens* qui sont prévenus, ferment les portes de leurs maisons & ne paroissent point dans les rues, ce qui doit faire comprendre que les Jésuites ont de fortes raisons pour observer tant de circonspection avec les gens de leur propre Nation. Ils ont encore la précaution de faire des détachemens de cinq à six mille hommes par troupe de quatre à cinq cens, pour battre la campagne le long de la côte, depuis les îles de

*Saint Gabriel* jusqu'aux montagnes des *Maldonades* & la rivière que l'on appelle *Rios de los patos*, pour empêcher la communication de ces terres aux *Européens* & gens du pays, par rapport aux mines d'or & d'argent qui sont abondantes.

L'on rapportera plusieurs preuves des cours de ces *Indiens* le long de la côte. Le vaisseau le *Falmouth* de *Saint Malo* ayant fait naufrage vers les *Isles de Flores* en l'année 1706, les *Indiens* pillerent une partie des marchandises, que le Gouverneur de *Buenos Aires* fit rendre, & qui sont actuellement au Fort. Le vaisseau l'*Atlas* qui pérît aux *Castilles* au mois de Décembre 1708, d'où les Officiers sauverent quelques hardes & voiles pour faire des tentes, le tout fut pillé par les *Indiens* dans l'intervalle que l'on alla par terre aux *Maldonades*, pour revenir par mer chercher l'argent que l'on avoit heureusement enterré, qui montoit à plus de deux cens mille piaffres.

**X. Leurs artifices pour retirer aux Espagnols même la pensée de venir fouiller dans les mines d'or très-considerables,**

Il y a des mines considérables aux pieds des montagnes des *Maldonades* à vingt-quatre lieues de *Montevideo*, qui ont été découvertes par *Dom Juan Pacheco*, habitant de *Buenos Aires*; & ancien Mineur de *Potosi*. Il en donna avis au Gouverneur de *Buenos Aires*, *Dom Alonso Juan de Valdes Inclau*, qui fit un détachement de quinze hommes commandés par *Dom Joseph de Vermudez* Capitaine d'Infanterie & Ingénieur à *Buenos Aires*. Ils s'embarquèrent avec *Dom Pacheco* pour passer de l'autre côté de la rivière, & se rendirent à la tête des montagnes des *Maldonades*, où ils fouillèrent la terre, & rapporterent des pierres & mines d'or & d'argent; mais le Gouverneur gagné par les Jésuites, fit entendre qu'il en avait fait faire l'épreuve, & qu'elles ne valoient pas la peine d'y faire travailler.

23

Dom Pacheco, qui avoit conservé les siennes, comprit bien que c'étoit une intrigue des Jésuites pour empêcher un établissement du côté de leur Mission.

L'on a rapporté en France de ces pièces de mines, dont on pourra faire l'épreuve pour en connoître la valeur, avec cette circonstance, qu'elles ont été tirées raiz terre avec des pioches seulement. Ce même Dom Pacheco connu pour le plus expérimenté Mineur qu'il y ait au Perou depuis long-temps, assure qu'il n'y a pas de meilleures terres à fouiller que celles qui environnent les montagnes des Maldonades & les rivières qui y sont, où il soutient que l'on trouvera de la poudre d'or au même titre que celui des Portugais Paulistes, & avec la même facilité. Les Indiens de Saint Domingue de Suyllant ont apporté plus fleurs fois à Buenos Aires de pareil or, qu'ils ont trouvé dans les terres de la Mission, d'où l'on doit conclure qu'il y en a beaucoup, puisque l'or dont on parle se prend à la dérobée par les jeunes Indiens moins scrupuleux que les autres.

En l'année 1706 le sieur de la Solliette d'Escaseau de Nantes, ayant mouillé au port de la Maldonade, fut accosté par des *Indiens* qui étoient en détachement avec un Chef sur cette côte, pour ramasser des vaches, & les conduire aux Missions. Le sieur d'Escaseau leur ayant fait quelque présent, ils lui proposerent, par reconnaissance, que s'il vouloit s'avancer dans les terres à certaine distance (qu'ils lui firent voir,) il y trouveroit des mines d'argent qu'il fouilleroit sans peine : ce qui prouve que ces mines, ne sont pas enfoncées dans la terre, & qu'elles sont abondantes.

Les Jésuites ont toujours appréhendé la découverte de ces mines, par les Espagnols, & feront tout ce qu'ils pourront pour empêcher le travail ; parce que l'établissement que l'on feroit sur cette côte, feroit de plein pied à leurs Missions, & les obligeroit à fournir, des *Indiens* pour y travailler ; ils ont même détruit tous les chevaux qui étoient de ce côté-là, pour ôter la commodité à ceux qui s'y vouloient établir.

XI.

25

## XI. Récapitulation de tout ce qui précéde. D'où l'on conclut que ces Pères ont une ardeur insatiable pour s'enrichir, pour s'établir une Souveraine puissance & autorité, aux dépends des Princes dont ils sont sujets.

Il s'agit à présent de faire une juste application de la conduite des Pères Jésuites sur tout ce qui vient d'être dit, & de faire connoître que leur ambition de gouverner souverainement, & le désir insatiable d'amasser des richesses immenses, font leur unique objet. La manière dont ils élèvent & gouvernent leurs *Indiens*, de qui ils tirent tout le fruit de leurs travaux, leur laissant seulement le nécessaire de sa vie frugale, la précaution qu'ils prennent que les *Indiens* ne se communiquent avec les *Espagnols*, leur circonspection lorsque les *Espagnols* ou Étrangers tombent par hazard dans leur Mission, le nombre de gens armés qu'ils tiennent toujours sur pied, les détachemens continuels

B

qu'ils font le long de la côte pour empêcher la fréquentation, sont des preuves sensibles qu'ils veulent être indépendans, & que non seulement ils veulent ôter la connoissance des avantages des terres qu'ils occupent, mais encore de celles qu'ils n'occupent pas; cependant ce pays appartient sans contredit au Roi d'*Espagne*, comme maître & Souverain des *Indes*. Tant de Peuples ne doivent être assujétis que sous son autorité; ils devroient être libres, avoir des terres, & la disposition de leur récolte & travail; ce seroit pour lors une Colonie en règle, chacun feroit valoir son talent, & avec les mines d'or & d'argent du pays, l'on battoit Monnoie, & le tout ensemble formeroit une circulation de commerce, ainsi qu'il se pratique dans les autres Colonies, l'autorité du Roi y seroit reconnue, & ses domaines conservés; mais rien de tout cela: les Jésuites se sont rendus maîtres & Souverains de tous ces *Indiens* réduits, des terres qu'ils occupent, de leur récolte & travail, ils s'é-

tendent tous les jours sans titres & permissions.

**XII. Les trois cens mille familles des Indiens gouvernés par les Jésuites n'ont rien à eux. Tout appartient à ces Peres. Ces Peuples n'obéissent aux Officiers du Roi d'Espagne qu'autant que ces Peres le leur ordonnent.**

Les *Indiens* n'ont rien à eux ; tout est aux *Jésuites* ; & ces peuples qui devroient être libres , s'étant volontairement assujétis , son traités en véritables esclaves , & enfin trois cens mille familles & plus travail- lant pour quarante *Jésuites* , ne reconnoissent qu'eux , & n'obéissent qu'à eux. une circonstance qui le fait connoître , c'est que lorsque le Gou- verneur de *Buenos Aires* reçut l'or- dre de faire le siège de S. Gabriel , où il y avoit un détachement de Ca- valerie de quatre mille *Indiens* , un *Jésuite* à leur tête , le Gouverneur commanda au Sergent Major de faire une attaque à quatre heures du matin , les *Indiens* refusèrent d'o-

B ij

beir, parce qu'ils n'avoient point d'ordre du Jésuite, & ils étoient au point de se révolter, lorsque le Jésuite qu'on avoit envoyé chercher arriva. Ils le rangerent auprès de lui, & n'exécuterent les ordres du commandement que par la bouche du Pere. L'on doit juger de-là combien ces Peres sont jaloux de leur autorité à l'égard de leurs Indiens, jusqu'à leur défendre d'obéir aux Officiers du Roi, lorsqu'il s'agit du Service.

### XIII. *Conduite des Jésuites pour frustrer le Roi d'Espagne des reue-nus immenses qu'il devroit recevoir du Paraguay.*

Le droit de Capitation d'un écu par tête d'Indiens que les Jésuites doivent payer au Roi par an, se trouve non seulement absorbé par le payement que l'on fait aux Indiens pour les travaux du Roi, mais il n'y a point d'années que S. M. C. ne soit à retour par trois raisons également frauduleuses; la première, que les Jésuites n'accueillent pas

la moitié de leurs *Indiens* pour la Capitation ; la seconde , que le Gouverneur de *Buenos Aires* , qui doit faire une fois sa visite dans les Missions pendant les cinq années de son Gouvernement , pour faire le dénombrement des *Indiens* , est venu par les Jésuites , qui moyennant une grosse somme d'argent dont ils lui font présent , l'engagent à ne point faire la visite . & à se contenter de l'état qu'ils lui fournissent ; & la troisième , que lorsque dans un détachement d'*Indiens* pour les travaux il y a cinq cens hommes effectifs , on en passe quinze cens , que le Roi paye comme présens . C'est ainsi que Sa Majesté Catholique est servie dans les *Indes* , où ses revenus sont consommés en faux emplois , fraudes & pillage . Ces abus cependant méritent une attention des plus sérieuses ; les revenus du Roi , qui devroient monter au moins à trente millions de livres en ce pays chaque année ( si S. M. étoit fidèlement servie ) se réduisent à rien , ou à peu de choses , parce que les Gouverneurs &

Les Trésoriers sont toujours d'intelligence, & c'est à qui pillera le mieux. Il ne s'agit à présent ( pour satisfaire à l'intention de ce Mémoire, ) que de trouver les voies de réduire les Peres Jésuites à leur devoir, de donner un frein à leur puissance absolue, & de faire venir au profit du Roi d'Espagne une partie des avantages qu'ils retirent du travail d'un si grand nombre de Peuples. Rien ne peut dispenser les Peres Jésuites de s'y soumettre, s'ils ne veulent donner des marques de leur désobéissance & de leur mauvaise intention. Cependant on est persuadé qu'ils formeront des obstacles infinis, qu'ils allégueront beaucoup de raisons apparentes, mais aisées à détruire, & qu'ils ne se rendront qu'à la dernière extrémité. Ce Mémoire est de l'an 1712 où environ, fait par une personne bien instruite des faits ; il a été imprimé en Hollande en 1756.